

[france3-regions.franceinfo.fr](https://france3-regions.franceinfo.fr)

## "C'est un vrai soulagement" : le professeur qui avait sorti un couteau en classe relaxé pour les faits de violences

Écrit par Maeva Dumas

3-4 minutes

---

La cour correctionnelle de Rouen a relaxé, lundi 2 juin 2025, Patrick D., le professeur d'histoire-géographie qui avait sorti un couteau en classe au Havre (Seine-Maritime) en octobre 2024. Il a cependant été condamné à 500 euros d'amende pour "port d'arme illégitime".

### Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, découvrez les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

S'il n'était pas présent lors de jugement rendu en appel par la cour correctionnelle de Rouen, ce lundi 2 décembre, Patrick D. n'en reste pas moins relaxé par la justice.

Quelques mois après avoir sorti [un couteau en classe](#), l'enseignant n'a pas été reconnu coupable par le tribunal des faits de violences avec usage d'une arme. Seule la notion de port d'armes, dont il était aussi accusé, a été retenue.

Patrick D. et son avocat Antoine Siffert l'espéraient et la justice a finalement tranché en leur faveur. *"C'est un vrai soulagement, c'est une décision juste et saine que mon client n'est pas été condamné pour violences"*, confie l'avocat.

Une véritable délivrance pour le professeur qui redoutait d'être reconnu coupable des violences dont il était accusé et qu'il avait toujours rejetées.

Concernant le second motif qui lui était reproché, à savoir le port d'armes, Patrick D. a été condamné à 500 euros d'amende avec sursis et une interdiction de porter une arme durant cinq ans.

Une condamnation dont l'avocat et son client disent ne pas saisir toute la logique mais affirment toutefois être apaisés de la décision en appel. *"C'est une peine symbolique, elle condamne l'acte de mon client mais elle montre surtout que la justice a compris sa détresse psychologique au moment des faits. Ce n'est pas un délinquant."*

Cette décision fait suite à un combat de plusieurs mois en justice après le dépôt de plaintes de quatre familles et un signalement au procureur par le rectorat.

En octobre 2024, Patrick D., professeur d'histoire-géographie au lycée Claude-Monet du Havre, sortait un couteau de type Opinel® en plein cours.

[Un geste qu'il regrettait rapidement par la suite](#) et qu'il expliquait par un épuisement psychologique lié à une actualité oppressante. "*Cela a fait exploser en vol ma conscience professionnelle en pleine classe, en plein cours sans aucune volonté de menacer les élèves. J'ai pété un boulon.*" Une fatigue mentale par ailleurs reconnue par les experts lors de l'enquête.

Reconnu coupable en première instance en avril 2024 et condamné à six mois de prison avec sursis et une interdiction d'enseigner durant trois ans, la justice a finalement modifié son jugement en appel ce lundi 2 juin.

Aujourd'hui en congés maladie, l'avocat de Patrick D. souligne que son client "*se remet petit à petit de son mal-être et n'envisage pas pour l'instant d'enseigner à nouveau*".